

**Avant-Programme du Championnat Auvergne Rhône-Alpes
Bateaux Courts U17/U19 & SENIORS
AIGUEBELETTE, LE SAMEDI 3 OCTOBRE 2026**

1- ORGANISATION

L'organisation est assurée par le Comité Départemental de Savoie d'Aviron, Président du CD 73 :
Président du Comité départemental de l'organisateur – Pascal GENTIL
Président de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes d'Aviron – Nicolas GUYOT

2- LIEU

Base départementale d'Aviron du Lac d'Aiguebelette – 73470 Novalaise

LE LAC D'AIGUEBELETTE EST UN LAC « réserve naturelle régionale ».

Nous demandons à tous les dirigeants et rameurs de respecter l'environnement, ainsi que la réglementation à la circulation des bateaux sur le lac (consulter les plans du bassin à la base d'aviron.)

3- COMPÉTITION

1. Caractéristiques

- Catégorie des compétiteurs : U17, U19 et Séniors
- Toutes les courses se dérouleront suivant le code des régates rivières F.F.A année 2026

2. Epreuves

- U17 : H2- deux rameurs en pointe sans barreur, H1X un rameur en couple, F2- deux rameuses en pointe sans barreur, F1X une rameuse en couple
- U19 : H2- deux rameurs en pointe sans barreur, H1X un rameur en couple, F2- deux rameuses en pointe sans barreur, F1X une rameuse en couple
- Séniors : H2- deux rameurs en pointe sans barreur, H1X un rameur en couple, F2- deux rameuses en pointe sans barreur, F1X une rameuse en couple

3. Descriptif : Championnat régional bateaux courts sélectif pour la Coupe de France CNR des Régions du 24 et 25 octobre à Vichy.

4. Parcours

- Contre la Montre (Matin) => Finales de classement (A, B et C) (Après-midi). Les finales C seront confirmées en fonction du nombre d'engagés
- Distance 2000m pour les U17, U19 et Séniors
- Départs non tenus
- Balisage : 1 couloir pour 2 bateaux

4- MATERIEL

- Assurance : Chaque club participant doit obligatoirement assurer son matériel. Le comité d'organisation décline toute responsabilité.
- Numéros : Les numéros pour le contre la montre sont fournis par l'organisateur, en revanche les numéros pour les finales de classement sont à la charge des clubs.

5- ENGAGEMENTS

Doivent être réalisés sur le site Internet de la FFA : intranet.ffaviron.fr

- Ouverture des inscriptions : Dimanche 13/09/2026 12h00
- Clôture des inscriptions : Dimanche 27/09/2026 à 18h00
- Consultation programme : le mercredi 30 septembre, diffusé par mail et consultable sur le Crew Timer
- Droits d'inscription : 5 euros par siège à régler suite à la régata à réception de la facture par la ligue

6- JURY

- L'arbitrage sera assuré par les arbitres de la région Auvergne-Rhône-Alpes et désignés par le PCRA Alex MAZOYER.
- Licences : Licences 2026
- L'équipage devra être capable de présenter licences ou pièces d'identité (physique ou dématérialisée) au moment de l'embarquement et du débarquement.

7- SERVICE MEDICAL ET DE SECOURS

Seront assurés par le Médecin de la régates et les secouristes de la FFSS (Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme) de Savoie pour les secours.

8- REUNION DES DELEGUES :

Elle aura lieu le 03/10/2026 à 8h00 à la salle de réunion de la base.

- Les modifications d'engagements « peuvent » être acceptés jusqu'au vendredi 02/10/2026 à 17h00, passé ce délai toute modification devra être réalisée pendant la réunion des délégués dans la stricte application du code des régates.
- Remplaçants : Auprès du Président du Jury, sur l'imprimé officiel (complètement rempli si possible à l'avance y compris le n° de licence).
- Déclaration de forfait : Les forfaits d'un équipage doivent faire l'objet d'une déclaration sur imprimé officiel lors de la réunion.

9- RESULTATS :

- Ils seront consultables sur Crew Timer

10- SÉLECTION AU SEIN DE L'ÉQUIPE REGIONALE

Les meilleur(e)s rameuses et rameurs seront sélectionné(e)s en équipe régionale pour la Coupe de France CNR des Régions (décision du collectif définitif à la fin de ce championnat régional). Le stage de préparation U17 se déroulera du 20 au 23 octobre 2026 à Vichy. La Coupe de France CNR des Régions aura lieu à Vichy les 24 et 25 octobre 2026.

En cas de conditions défavorables, l'organisation s'appuiera sur le document édité par la FFA :

https://ffaviron.fr/medias/downloads/ffaviron-gestion-problemes-conditions-courses-defavorables_1934706941.pdf

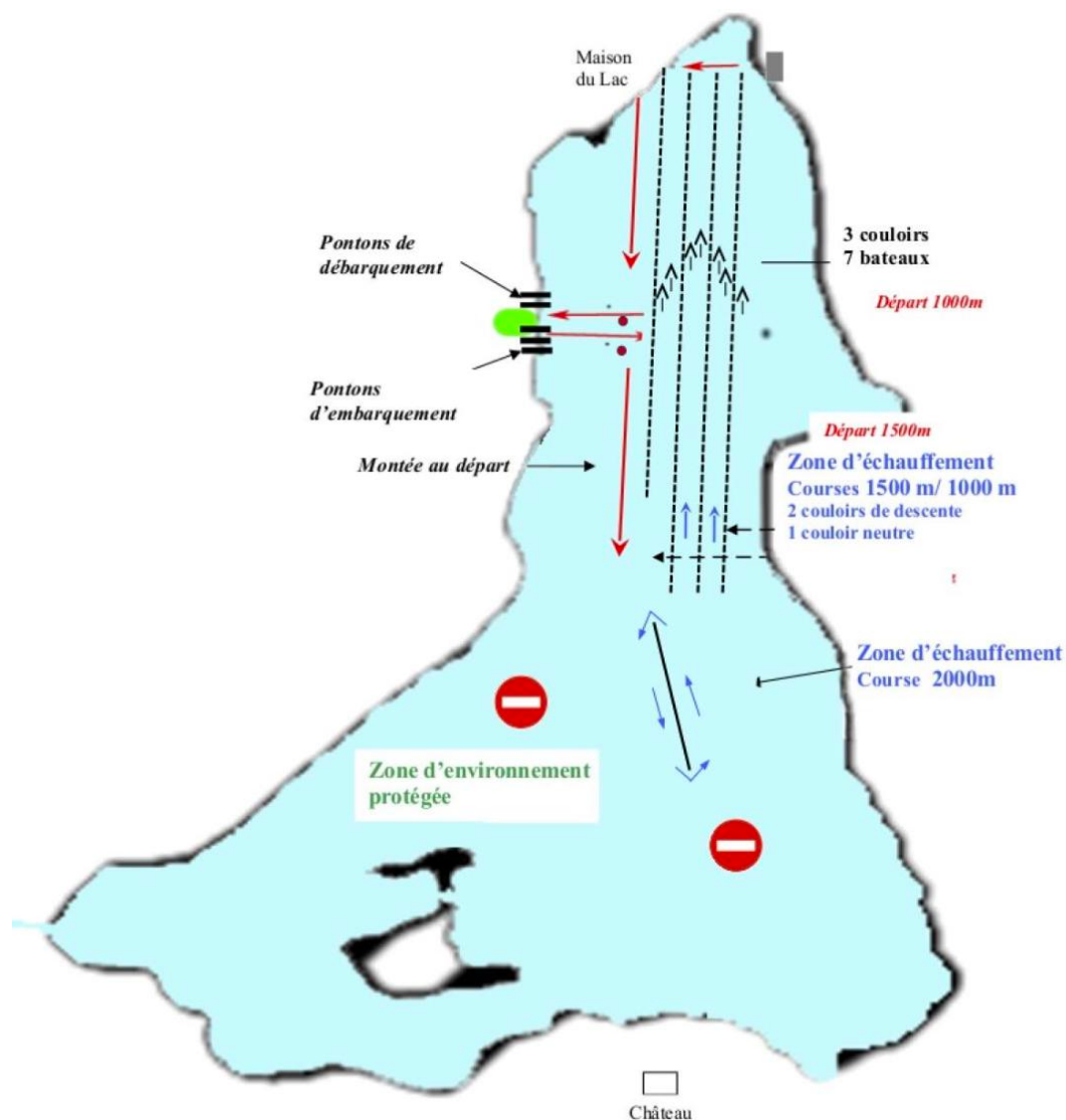
Les personnes non licenciées 2026 en Auvergne-Rhône-Alpes ne pourront pas être qualifiées à la Coupe de France CNR des Régions, cependant, si ces rameurs souhaitent participer au championnat, ils peuvent le faire : il faudra être licencié 2027 et envoyer l'engagement par mail à mickael.marteau@ffaviron.fr avant le 30 septembre à 18h00.

11- PROGRAMME PREVISIONNEL :

- 8h00* : réunion des délégués dans la salle de la base d'aviron d'Aiguebelette, et récupération des numéros contre 10€/n°.
- 9h15 à 10h15* : Contre la montre U17
- 10h30 à 11h30* : Contre la montre U19
- 11h30 à 12h15* : Contre la montre Séniors
- 14h00 à 15h* : Finales de classement U17
- 15h15 à 16h* : Finales de classement U19
- 16h00 à 17h* : Finales de classement Séniors

* Les horaires exacts seront précisés dans le programme transmis le mercredi 30 septembre
L'entraînement n'est pas autorisé avant la fin des courses de la journée, le reste du temps sous votre responsabilité.

12- PLAN DE CIRCULATION :



Le Président du comité d'organisation Pascal GENTIL	Le Président de la Ligue ARA Nicolas Guyot	Le/a Président/e de la CR Arbitres Alex Mazoyer
		ALEX MAZoyer

Titre	Avant-Programme Sélection AURA VD
Nom du fichier	Avant-Programme Sélection AURA VD.pdf
Identifiant du document	4db06ed8ade0d9b527b6bda3700b00e46c421d88
Format de date de la piste d'audit	MM / DD / YYYY
État	● Signé

Historique du document



09 / 04 / 2026
19:26:50 UTC

Envoyé pour signature à Nicolas GUYOT (nicolas.guyot@ffaviron.fr) and Pascal GENTIL (paskal.gentil@orange.fr) par integrations@hellosign.com agissant au nom de alex.mazoyer@ffaviron.fr
IP: 2a01:cb15:806e:db00:110f:82ba:45c1:bb91



09 / 07 / 2026
18:19:51 UTC

Consulté par Nicolas GUYOT (nicolas.guyot@ffaviron.fr)
IP: 78.242.92.24



09 / 07 / 2026
18:20:07 UTC

Signé par Nicolas GUYOT (nicolas.guyot@ffaviron.fr)
IP: 78.242.92.24



09 / 09 / 2026
08:31:13 UTC

Consulté par Pascal GENTIL (paskal.gentil@orange.fr)
IP: 80.215.245.159



09 / 09 / 2026
08:31:30 UTC

Signé par Pascal GENTIL (paskal.gentil@orange.fr)
IP: 80.215.245.159



09 / 09 / 2026
08:31:30 UTC

Le document a été terminé.